

Des utopies lexicographiques pour l'enseignement

François Gaudin

Professeur en sciences du langage (université de Rouen), docteur en histoire, membre du laboratoire LT2D (Cergy-Pontoise), est spécialiste de socioterminologie et d'histoire culturelle des dictionnaires. Il a publié récemment des monographies et des recueils sur Allan Kardec, Charles de Foucauld, Paul Guérin, Larive et Fleury, Michel Morphy, Alain Rey, Jules Troussel, chez Honoré Champion, aux éditions Lambert-Lucas, aux Éditions universitaires de Dijon et aux Presses universitaires de Rouen et du Havre.

Dans l'histoire de la lexicographie, des auteurs ont conçu des recueils qui ne visaient pas les adultes ou les francophones natifs. Ils visaient comme lectorat les apprenants de français langue étrangère ou seconde, les élèves les plus jeunes ou ceux de l'enseignement technique ou professionnel. Ils ont exploré des voies originales et le succès n'a pas toujours été au rendez-vous. Mais les pistes qu'ils ont tracées méritent d'être revisitées.

In the history of lexicography, authors have created collections that were not intended for adults or native French speakers. Their target audience was learners of French as a foreign or second language, younger students, or those in technical or vocational education. They explored original paths, and success was not always guaranteed. But the roads they paved are worth revisiting.

Mots-clés : lexicographie, histoire, pédagogie, autodidaxie, oral

Keywords : lexicography, history, pedagogy, self-teaching, oral

Ressources et pratiques

Introduction

Je propose dans cette contribution de mettre en lumière un certain nombre d'auteurs, souvent méconnus, ayant cherché à tracer des voies lexicographiques. Leurs conceptions originales n'ont souvent rencontré que peu de succès. J'insisterai dans mon panorama sur les recueils destinés à l'enseignement et sur l'influence qu'a pu exercer sur leurs auteurs le fait d'avoir enseigné le français à des étrangers. Sans pouvoir parler de français langue étrangère, ces circonstances purent leur faire sentir, notamment, combien les difficultés que rencontraient ces allophones dans leur apprentissage transformaient le français en une langue étrange.

C'est ainsi que Richelet, qui avait donné des cours à des élèves étrangers, était partisan de la simplification de l'orthographe. Il avait retranché de certains mots, indique-t-il dans son *Avertissement*, des lettres, notamment des consonnes doubles qui, ne se prononçant pas, ne font qu'embarrasser « les Étrangers, & la plupart des Provinciaux ». On lit chez lui *ataquer* ou *difficulté*. Son ouvrage n'étant pas destiné à l'enseignement, nous nous contenterons de ce coup de chapeau. J'examinerai quelques initiatives originales, parfois utopiques, d'auteurs qui cherchaient à se rendre utiles auprès de non francophones natifs, ou de jeunes élèves.

I. Catineau, imprimeur progressiste

Le petit recueil de Catineau, dont la première version parut sous le Directoire (1797, *Vocabulaire portatif de la langue française*¹, puis en 1802, *Nouveau Dictionnaire de poche de la langue française*), rencontra le succès jusqu'au décès de son auteur qui n'a signé qu'un seul dictionnaire. Les choix qu'il avait effectués expliquent cet engouement.

Pour comprendre mieux la genèse de ce petit volume, il convient de regarder le parcours de son auteur. Pierre-Marie Sébastien Catineau-Laroche (1772-1828), natif de Brest, choisit, à dix-neuf ans, de quitter la France, pendant

1. Rabbe & coll. (1834)

la Révolution. L'appartenance de sa famille à la noblesse explique-t-elle ce choix ? Il est le seul de sa famille à s'exiler. Faut-il suivre la notice de la *Biographie* de Michaud selon laquelle il rejoignit l'île pour « des affaires d'intérêt, ou, suivant lui [Catineau], le désir de fuir la révolution » (collectif Société d'hommes de lettres et de savants, 1836). Selon une autre notice, écrite de son vivant, il espérait trouver la tranquillité à Saint-Domingue, où il arrive fin 1791, au début de la guerre d'indépendance haïtienne. L'espoir de tranquillité aura été déçu... Là, il fonde des journaux et se trouve confronté à des usages non standards du français. Ensuite, il voyage aux États-Unis et en Angleterre pendant quatre ans (Gaudin, 2024). Il rédige *Vocabulaire* pendant son séjour outre-Manche. On ne sait pas de quoi il vécut pendant son périple ; il est probable que ce lettré eut l'occasion d'enseigner et put toucher du doigt l'effet sur l'apprentissage de graphies inutilement complexes et irrégulières. Lorsqu'il rentre en France, en 1797, il s'installe comme imprimeur et se trouve donc au cœur des réflexions sur le *code*. On peut penser qu'il a enrichi l'écriture de son recueil de la connaissance qu'il avait acquise des difficultés que rencontrent les étrangers en apprenant la langue française. Pour faciliter cet apprentissage, il choisit d'utiliser l'orthographe modernisée prônée par Voltaire qu'il semble avoir été le premier à utiliser pour un dictionnaire de poche et que l'Académie française n'adoptera que pour son édition de 1835. La grammaire insérée en ouverture précise que les verbes en *-ois*, s'écrivent en *-ais* : *j'avois* devient *j'avais*. L'orthographe d'usage change également.

Catineau 1797	Académie 1798
connaisseur	connoisseur
enfants	enfans
français	françois
poème	poëme

Il choisit également de donner des indications de prononciation, très utiles pour les non-natifs.

Histoire, sf. (is-töäre). Récits de fait d'aventures ; description.

Honorablement, ad (o-no-ra-ble-man). D'une manière honorable.

Catineau destine ce petit livre à la fois aux instituteurs qui doivent « le mettre entre les mains de la jeunesse » et à toutes les personnes instruites, aux gens de lettres et aux voyageurs. Il veut aussi qu'il reflète l'usage contemporain et revendique près de deux mille mots absents des autres dictionnaires ou « francisés pendant la révolution ». C'est un progressiste – ce que confirmeront ses engagements ultérieurs – et un novateur. Son choix rencontre la faveur du public et celle des lexicographes qui lui succèdent.

2. Gabriel Aubert, graveur lexicographe

Le cas d'Aubert est fort différent. C'est en Angleterre que l'on s'est approprié son recueil comme outil d'apprentissage pour les étrangers, ce qu'il n'était pas initialement. Ce qui montre combien les textes sont déterminés par les circuits qui permettent de déterminer leur lecture.

Dans l'histoire des dictionnaires pour les élèves, son *Vocabulaire des enfants* mérite d'être signalé car il fait figure de précurseur par son usage des gravures, leur quantité (760 gravures pour 580 pages) et la qualité de leur réalisation. Son éditeur, Gabriel Aubert (1784-1847), ancien notaire devenu marchand d'estampes et imprimeur-lithographe, s'associa avec le caricaturiste Charles Philipon, son beau-frère. Toute sa carrière est basée sur la vogue des illustrations et caricatures.

Aubert profita d'abord du succès des abécédaires illustrés, lexiques d'initiation très succincts, pour en commercialiser en s'assurant le concours d'artistes de valeur tels que Honoré Daumier, Auguste Desperet, Eugène Forest, etc. Il était convaincu que ses « piquants personnages grotesques » réussissaient à « fixer dans la mémoire des jeunes enfants le souvenir des lettres et des mots » (Aubert, 1838, n.p.). Puis il choisit de s'adresser à un public plus âgé et, pour son *Vocabulaire*, il s'attacha les collaborations outre d'Honoré

Daumier² déjà cité, de Henry Émy, Paul Gavarni, Jean-Jacques Grandville, Pierre-Auguste Lamy, Ernest Meissonier dont les noms demeureront. Le texte, anonyme, était un abrégé du *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, de Napoléon Landais, paru en 1834. Les illustrateurs, de trait fort libre, usent parfois du grotesque. Cette alliance de la fantaisie et de la pédagogie du vocabulaire ne se retrouvera guère.

Vendu à 4 000 exemplaires, le *Vocabulaire*, paru en 1839, est réimprimé dans l'année et réédité dès 1840 en livraisons sous le titre de *Vocabulaire illustré*. À Londres, il est commercialisé à l'identique en 1839, par Charles Tilt, sous l'appellation *The Pictorial French Dictionary*, puis repris sous la raison commerciale de Tilt and Bogue. Outre-Manche également, il ouvrait une voie, car si Sir Richard Philip avait donné, en 1827, avec *A Dictionary of Facts and Knowledge, for Use in Schools*, un ouvrage richement illustré, il présentait des gravures plus conventionnelles que celles qu'offrait Aubert.

Figure 1. *Arrondi* dans Aubert (1939, p. 28)



Ayant sans doute cherché à réaliser une opération rentable après la crise financière de 1837-1838, Aubert se contenta d'associer un texte préexistant et des gravures qu'il avait déjà utilisées, au moins en partie, pour ses revues

2. Selon le site daumier.org, l'ouvrage contiendrait 53 gravures sur bois de Daumier.

satiriques. C'est donc en détournant l'horizon de lecture d'un texte pré-existant qu'Aubert innove. En associant des dessinateurs talentueux à un dictionnaire sommaire, il crée un genre peu répandu : le dictionnaire pour enfants amusant.

3. Peigné, pédagogue laïc

L'éducation marque toute la carrière de Michel-Auguste Peigné (1799-1869) et si cet instituteur termina sa carrière comme directeur de maison centrale, c'est parce qu'il développa l'enseignement dans les prisons. Il défendit la cause éducative et la laïcité, écrivit de nombreuses méthodes et un petit dictionnaire portatif (1834) qui connut deux procès. Sur le plan du code, le dictionnaire se présente comme « suivant l'orthographe de l'Académie » et il ne propose pas de transcription phonétique. D'ailleurs, Peigné ne semble pas avoir enseigné auprès d'étrangers. Mais s'il innove et relève du camp progressiste, c'est par son caractère laïc. Il réussit dans un format très réduit à concevoir un ouvrage anticlérical. Cet aspect a été développé ailleurs (Gaudin, 2022), je ne citerai que deux exemples :

PAPISTE. Catholique qui admet encore la souveraineté du pape.

THAUMATURGE. Qui est censé faire des miracles.

L'Église catholique s'insurgea et, à la suite d'une campagne de presse orchestrée par l'évêque de Langres, Mgr Parisis, le lexicographe Peigné eut droit à un procès. Un engagement de ce type se retrouva rarement, excepté chez Maurice Lachâtre et, dans un recueil d'une tout autre dimension, Pierre Larousse. Les monovolumes de ce dernier, lexicographe biface, étaient révisés par un prêtre pour être reçus dans tous les types d'établissements.

4. Maurice Lachâtre, l'utopiste

Les dictionnaires de Maurice Lachâtre (1814-1900) ont fait l'objet de travaux. Nous n'évoquerons ici que deux de ses recueils. Cet utopiste réalisateur publia un *Dictionnaire français illustré* (1857), qui était pensé comme un

support à l'autodidaxie et était placé sous l'égide du pédagogue Jacotot³. Il fut condamné en 1858 pour son contenu idéologique. Ses deux volumes ne le destinaient pas aux élèves mais plutôt aux parents désireux d'enseigner à leurs enfants sans les confier à des enseignants ayant prêté serment à l'empereur, honni, où à des membres du clergé. Son *Dictionnaire des écoles* (1858), monovolume très rare, visait plus un lectorat jeune. Dans ses trois premiers dictionnaires, il défendit la réforme de l'orthographe prônée par son collaborateur Casimir Henricy, fondateur de la première Société de linguistique de Paris et de la *Tribune des linguistes*. Dans ce monovolume, le seul de sa carrière, Lachâtre croisait réforme de l'orthographe et réflexion sur la phonétique. Ses transcriptions pour aider l'oralisation étaient rédigées dans le système orthographique d'Henricy. Il est à noter, ce qui est aussi rare qu'utile, que ces guides de prononciation concernaient tant les mots de la langue que les noms propres.

Abailard. (*abélar*)

Abat-jour, s.m. (*abajūr*)

Jauge, s.f. (*jôje*)

Jéricho. (*Jériqô*)

Jérosolymitain, aine, adj. et s. (jérozolimitén, ène)

Jeudi, s.m. (*jōdi*)

Johannisberg. (*Joanisbèr*)

John Bull. (*Djôné Būl*)

Néanmoins, adv. (*néanmūén*)

Néerlande. (*Neèrlande*)

Extraits de Lachâtre, *Dictionnaire des écoles* (1858)

Ces notations n'ont pas été pensées pour un enseignement du français auprès d'étrangers mais était précieuses pour un tel public. Notons que l'éditeur possédait une expérience de l'enseignement puisqu'il fut condamné

3. Sur Joseph Jacotot et son héritage, voir Rancière (1987).

par le tribunal de Draguignan, en 1835, pour ouverture d'une école sans autorisation⁴.

Au xx^e siècle, deux initiatives visant les jeunes élèves se déroulèrent en parallèle ; elles débouchèrent sur le *Dictionnaire des débutants* et le *Dictionnaire du français vivant*. S'il parut plus tard, ce dernier fut mis en chantier le premier.

5. Maurice Davau, le freinétiste

L'histoire du *Dictionnaire du français vivant* indique que les préoccupations pédagogiques figuraient au premier rang. En effet, ce projet fut conçu dans le cadre de la pédagogie alternative promue par Célestin Freinet, l'instituteur communiste.

Le véritable maître d'œuvre de l'ouvrage, Maurice Davau (1899-1993), porta ce projet pendant plus trois décennies. Dans le cadre de la Coopérative de l'enseignement laïc de Freinet, il lança, en 1937, un projet de dictionnaire destiné aux élèves. L'idée était de donner un recueil pédagogique différent du *Petit Larousse* : moins chargé de mots inutiles pour les classes primaires et traitant plus précisément les mots retenus.

En avril 1938, lors d'un congrès, plusieurs dizaines d'enseignants participèrent au chantier lexicographique qui comptera 58 équipes. L'enthousiasme est au rendez-vous et se communique : « le spectacle de plus de cent instituteurs travaillant avec enthousiasme à la réalisation du Dictionnaire, c'est une chose si étonnante en notre siècle que ça se dit, ça se sait : cela intrigue⁵. » Fin décembre 1938, une réunion a lieu, à laquelle participe l'éminent linguiste Marcel Cohen qui donnera des conseils scientifiques. Sans doute défend-il l'une des originalités du recueil : le choix de donner des exemples d'emploi des mots avant les définir. Ce primat accordé à l'usage, motivé par des préoccupations pédagogiques, rencontra les réflexions du philosophe Ludwig Wittgenstein – lequel, d'ailleurs, un temps instituteur, écrivit aussi un dictionnaire pour élèves.

4. *Le Toulonnais*, 17 avril 1835, n.p.

5. <https://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/4713>.

La guerre survient. Maurice Davau continue à rédiger le manuscrit mais, en 1944, son école est bombardée et tout son travail est perdu. Il faudra plus de vingt ans pour que le manuscrit soit repris, accepté et édité par Bordas. Le *Dictionnaire du français vivant* paraît en 1972. En trente-cinq ans, le monde a bien changé... Le monde des dictionnaires également. Entre-temps, la maison Larousse avait mis sur le marché, en 1949, le *Dictionnaire des Débutants* qui, nettement plus petit, coupait un peu l'herbe sous le pied à Davau et ses collègues.

6. Michel de Toro et les débutants

Traducteur, docteur ès-lettres, lexicographe, Michel de Toro (1880-1966), né Miguel de Toro y Gisbert, n'était pas habité par des considérations pédagogiques. Mais, né à Madrid d'un père lui-même lexicographe, il avait adapté le *Petit Larousse* en espagnol et dirigea le département dictionnaires de la maison d'édition. L'auteur possédait une longue expérience et son remarquable parcours mériterait examen. Pour lui, le français était une langue étrangère devenue langue seconde et langue de travail. Il possédait ce recul et ce regard dont bénéficie le parfait bilingue. Avec ses 18 000 mots et ses 1 500 dessins, son *Dictionnaire des Débutants* (1949) s'offrait comme une réponse partielle aux critiques émises avant-guerre par Davau et ses amis.

D'ailleurs, en 1951, on pouvait lire dans la revue de Freinet

La nécessité d'un dictionnaire à la portée des enfants n'est plus à démontrer, parce que aucun dictionnaire actuellement ne nous satisfait (si l'on excepte malgré tout le Larousse : dictionnaire *des débutants*).

(Daunay, 1951, p. 85)

Destiné aux élèves de 8 à 10 ans, cet ouvrage procédait à des regroupements morphologiques, ce qui permettait d'initier au mécanisme de la formation des mots. Ainsi, sous liquide, il traite également *liquider*, *liquidation*, *liquéfier*, *liquéfaction*. Et, quand son auteur le jugeait nécessaire, il indiquait la prononciation et les particularités grammaticales. Il devenait de fait le premier

dictionnaire entièrement conçu pour le jeune public tenant compte des réalités scolaires modernes. Plus modeste dans sa nomenclature, il livrait une description plus sommaire mais plus adaptée aux plus jeunes consultants. De plus, il était bien plus léger, alors que son concurrent ne pouvait être transporté par un enfant dans son cartable.

La comparaison des traitements d'un même verbe donne une idée des façons de procéder de chaque ouvrage, de ses qualités et de ses limites, sans qu'il soit utile ici de les gloser.

Davau :

acquitter. [akite] v. tr. d. (de °a-, et *quitte*). **1** *J'acquitte par chèque le montant de mes achats* = je paie pour être quitte de cette dette. V. régler, solder. **2** *Le vendeur acquitte la facture* = en certifie le paiement par la mention « pour acquit » suivie de la date et de sa signature. Syn. Quittancer. **3** *Le tribunal a acquitté l'accusé* = l'a, par jugement, déclaré non coupable. Syn. relaxer, absoudre. (p. 14)

De Toro :

acquitter v. Déclarer quitte d'une dette. Déclarer innocent : *acquitter un accusé*. Payer ce qu'on doit : *acquitter des droits de douane*. (p. 7)

7. Le méconnu *Larousse de base* de Jean Dubois

Si l'on considère que le public des non-natifs constitue une marge par rapport aux locuteurs natifs qui sont les premiers destinataires de la plupart des ouvrages lexicographiques monolingues, il est un autre public qui a moins attiré l'attention des éditeurs et des lexicographes, il s'agit du public de l'enseignement technique et professionnel.

Dans les années 1970, chez Larousse, le rythme de publication de petits dictionnaires est intense. Dans la série de recueils mis sur le marché figure un petit dictionnaire atypique, que dirige Jean Dubois avec la collaboration de Françoise Dubois-Charler et dont le public visé se trouve « dans l'**enseignement technique et professionnel** ou dans la **formation permanente** »,

comme l'affirme la préface. Cet objectif, rarement pris pour principal, situe ce *Larousse de base*, disponible en 1977, dans la lignée des dictionnaires Quillet dirigés par Raoul Mortier, et, si l'on remonte le temps, de Larive et Fleury. Les deux derniers, plurivolumaires, mériteraient des études détaillées. Ils ont été peu ou pas étudiés, de même que ce petit *Larousse de base*, pourtant dirigé par deux linguistes renommés, le linguiste Jean Dubois ayant dirigé un nombre impressionnant de dictionnaires de 1960 à 2005. Ce *Larousse de base* n'est à peu près jamais cité.

Ce petit dictionnaire de 1023 pages vise à décrire la « langue réelle » et fait « une large place à la pratique sociale du langage, c'est-à-dire aux **niveaux de langue** » (préface). La macrostructure est conçue de façon à proposer 2 581 entrées principales et 7 700 formes secondaires, synonymes et contraires. On trouve donc un nombre limité de mots ; voulant établir des comparaisons, nous n'avons rencontré aucun des mots suivants, présents dans d'autres dictionnaires pour élèves : *cuivre, écurie, estragon, étable, étain, thym*.

Sa microstructure présente la particularité de ne pas offrir de définitions, mais de donner des exemples, comme venaient de le faire, en 1972, les auteurs du *Dictionnaire du français vivant*, et de fournir des renseignements sur les façons d'utiliser les mots. Il listait ensuite des indications grammaticales, présentait des synonymes et recensait les mots de sa famille morphologique, avec l'indication des liens transformationnels. Par exemple, sous tolérer, on trouve *tolérant, tolérance, intolérance, intolérable*. Les articles, très compacts, rassemblent une information dense, peut-être présentée de façon déroutante.

vérifier [verifje] v. t.

(sujet qqn) **vérifier qqch** ou **que, si + ind.** La police est en train de vérifier si ce qu'a dit le témoin est exact. • Vérifie toujours l'addition avant de payer, le garçon a pu faire une erreur. • Tu as bien vérifié que tu ne t'es pas trompé ? — Oui, c'est absolument sûr.

G. Conj. 2.

S. Les syn. sont S'ASSURER DE, CONTRÔLER et EXAMINER (moins fort).

L. **vérification** (n. f.) L'addition est vérifiée → *la vérification de l'addition est faite*. ♦ **vérifiable** (adj.) *Cette adresse peut être facilement vérifiée* → *cette adresse est facilement vérifiable*. ♦ **invérifiable** (adj.) On ne peut pas vérifier ce qu'il dit → *ce qu'il dit est invérifiable*. (Dubois, 1977, p.857)

En dépit de son originalité, ce *Larousse de base* ne dura guère et disparut rapidement. Viser l'enseignement professionnel était-il une bonne idée? On peut le penser, mais il aurait sans doute fallu repenser les modes de commercialisation et de publicité, comme l'avaient fait avec succès la maison Quillet pour ses ouvrages tournés vers l'autodidaxie. Il est à noter que, quelques années plus tard, les éditions Le Robert envisagèrent de rédiger un dictionnaire pour le même public mais le projet fut abandonné⁶.

8. Josette Rey-Debove, lexicographe utopiste

Plusieurs dictionnaires conçus par cette lexicographe et sémioticienne mériteraient d'être cités. Le *Robert méthodique* (1984), destiné à faciliter l'apprentissage de la morphologie lexicale et fondé sur les théories du linguiste Eugene Nida.

Le *Robert des enfants* (1988), d'une conception originale marquée par une maquette tripartite, une introduction d'éléments de morphologie : « **allumer** : compare allumer, allumette et lumière : il s'agit de clarté. On pourra étendre à *illuminer*, *lumineux/se*, *luminosité*, etc » et l'utilisation d'exemples originaux renvoyant tous à des personnages récurrents et à l'histoire d'un village, Motbourg. Le *Dictionnaire du français. Référence, apprentissage* (1998) que nous présenterons, était destiné aux apprenants de français langue seconde ou étrangère.

Écrit en deux ans, ce recueil, coédité par Le Robert et CLE International, offre un texte original qui ne doit rien aux autres dictionnaires de la maison

6. Communication personnelle de Laurence Laporte, ancienne rédactrice de la maison Robert.

et présente plusieurs singularités⁷. Tout d'abord, la macrostructure signale par une flèche de couleur, parmi les 22 000 unités décrites, les plus fréquentes, en se basant sur une échelle, appelée Dubois-Buyse, dont la première version fut publiée en 1939 – le vocabulaire ayant bien changé depuis. Ces indications de fréquence peuvent concerner des mots ou, plus rarement, des sens : *abaisser*, *écrit*, *fondre*... Cette originalité typographique permet, très simplement, de guider l'apprentissage des non-francophones. Elle limite cet inconvénient : toute liste de mots les place sur le même plan quelle que ce soit leur utilité ou leur fréquence. Autre particularité, l'ouvrage signale les faux-amis en examinant les équivoques possibles avec quatorze langues. La nomenclature inclut quelque 350 noms propres, signalés en noir (les autres entrées étant imprimées en bleu), qui sont intégrés pour des raisons, le plus souvent, de prononciation (Auxerre se prononce « Ausserre »). Signalons encore la présence systématique d'exemples indiquant les accords au féminin et au pluriel, ce qui est une aide pour l'encodage et le guidage orthographique. Plusieurs caractéristiques s'inspirent des dictionnaires du domaine anglo-saxon.

9. Dominique Tautelle : échec à l'oral

Paru sous le patronage de Josette Rey-Debove, le *Robert oral-écrit* dirigé par Dominique Tautelle, docteure en linguistique et orthophoniste, se situe dans la lignée d'innovations qui se sont succédé. La maison Robert fait paraître en 1989 cet ouvrage tout à fait nouveau.

C'est le premier dictionnaire à proposer une nomenclature double de ce type : la nomenclature phonétique de l'oral précède la nomenclature (non alphabétique) des mots correspondants. L'analyse phonétique est confiée à Aliette Boumendil-Lucot, Samya Lechheb, docteures en linguistique également. Au plan technique, la phonétique est adaptée aux possibilités des claviers de l'époque et donc légèrement modifiée : par exemple, le signe de

7. Sur la conception de cet ouvrage, voir « Entrevue avec Josette Rey-Debove, à propos de son *Dictionnaire du français, langue étrangère* » dans Rey-Debove J. (2019).

l'alphabet phonétique international ϵ est remplacé par un E. Josette Rey-Debove joue le rôle de « conseiller linguistique ». L'objectif est de répondre à la question : « Comment s'écrit tel mot dont je connais la prononciation ? » Un tel questionnement le destine de façon privilégiée à des apprenants, jeunes ou étrangers.

On subordonne la présentation des graphies à des transcriptions phonétiques qui forment la macrostructure de l'ouvrage. Et chaque page est accompagnée dans la marge d'un « chemin de fer » comportant la liste des sons rangés dans leur ordre de présentation. Comme le son prime, les homophones sont réunis et distingués : l'entrée **kAr** renvoie à *car* (n.), *car* (conj.) et *quart* ; **dʒin** renvoie à *djinn*, *gin* et *jean ou jeans*. Et les mots de la nomenclature sont rangés selon leurs sons ; se suivent ainsi : les mots *ému*, *émietté*, *aine*, *haine*, *haineux*, *ennemi*, *haineuse*, *aîné*, *énergie*... Cette nomenclature est modeste ; ses 17 000 mots regroupent les mots les plus fréquents du français et ceux du vocabulaire fondamental du primaire et du secondaire ainsi que quelques mots techniques de base. L'annexe inclut une présentation des « Fondements théoriques du Robert oral-écrit ».

Un tel recueil rend de grands services puisqu'il permet de trouver, grâce à leur classement par les sons, les mots que l'on ne sait pas écrire. Or, l'oral est le mode d'existence premier du langage et nous rencontrons nombre de mots nouveaux dans des échanges oraux ou en écoutant des médias. Les graphies mixtes en usage sur internet, peu normées, ne résolvent pas la difficulté. Elles présentent même l'inconvénient d'introduire des variantes écrites qui renforcent l'insécurité des locuteurs (voir l'annexe pour un exemple avec les mots *taxé*, *taxi*, *takt*, *tactique*, *tache* et *tacheté*)

Les enseignants, déjà cantonnés à un usage limité des recueils de mots, n'étaient pas suffisamment formés à la phonétique et de ce fait, le *Robert oral-écrit* ne put jouer son rôle de dictionnaire d'aide à l'orthographe. L'institution scolaire ne s'empara pas du livre original qui, malgré ses qualités, ne rencontra pas le succès. Il ne sera pas plus investi par l'enseignement pour les non natifs et sortira du catalogue assez rapidement.

Conclusion

Ces présentations trop rapides visaient à mettre en lumière des recueils peu connus et qui, soit s'étaient souciés du lectorat périphérique, de non francophones natifs notamment, soit avaient innové de quelque façon. L'innovation en ce domaine ne rencontre pas toujours le succès mais certains auteurs ont emprunté des voies originales qui pourraient inspirer les concepteurs de dictionnaires numériques. La crise actuelle que traverse la lexicographie est peut-être l'occasion d'examiner un patrimoine riche. Des secteurs de ce massif éditorial touffu restent à explorer et à examiner. La lexicographie peut aussi être envisagée comme une pratique jalonnée de progrès cumulatifs. Considérée sous cet angle, elle se rapprocherait des sciences.

RÉFÉRENCES

- Académie française (1798). *Dictionnaire de l'Académie française*. Firmin-Didot frères.
- Aubert G. (dir.) (1839). *Vocabulaire des enfants. Dictionnaire pittoresque*. Aubert.
- Aubert, G. (dir.) (1838). *Abécédaire illustré par E. Forest – Avis de l'éditeur*. Aubert.
- Anonyme, *Le Toulonnais*, 17 avril 1835, n.p.
- Catineau P. (1802, An X). *Nouveau Dictionnaire de poche de la langue française*. Imprimerie Catineau.
- Cohen, M., Davau, M. Lallemand, M. (1972). *Dictionnaire du français vivant*. Bordas.
- Collectif société d'hommes de lettres et de savants. (1836). *Biographie universelle ancienne et moderne. Volume 60. Supplément, CAM-CHÉ*. Michaud.
- Daunay, 1951, « Dictionnaire enfantin C.E.L. », *L'éducateur*, novembre 1951, p. 85-86.
- Dubois J. (1977). *Larousse de base*. Larousse.
- Gaudin, F. (2021). Un koudou dans la ramberte ? Une expérience de lexicographie scolaire au XXI^e siècle. *Études de linguistique appliquée*, 203(3), 371-382. <https://doi.org/10.3917/ela.203.0117>.
- Gaudin, F. (2024). Le maillet et la boussole. Pierre Catineau-Laroche (1772-1828) : un franc-maçon administrateur, explorateur et lexicographe. *Chroniques d'histoire maçonnique*, 93, 57-72. <https://doi.org/10.3917/chm.093.0057>.
- Lachâtre, M. (1858). *Dictionnaire des écoles*. Société du Panthéon de la librairie et Librairie des cinq centimes illustrés.
- Lachâtre, M. (1857). *Dictionnaire français illustré*. Librairie centrale.
- Peigné, M.A. (1839 [1834]). *Nouveau Dictionnaire de la langue française*. Chassaignon libraire.
- Rabbe, A., Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve (dir.) (1834). *Biographie universelle et portative des contemporains*. Levrault.
- Rancière, J. (1987). *Le Maître ignorant : Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*. Fayard.
- Rey-Debove, J. (1984). *Robert méthodique*. Le Robert.
- Rey-Debove, J. (1988). *Robert des enfants*. Le Robert.
- Rey-Debove, J. (2019). *Science des signes et langue française*. Alain Rey, Hermann.
- Taulelle, D. (dir.) (1989). *Le Robert oral-écrit : l'orthographe par la phonétique*. Dictionnaire Le Robert.
- Toro (de), M., (1949). *Dictionnaire des Débutants*. Larousse.

Robert oral-écrit (p. 1063)

tAksE	taxé, taxée Formes du verbe taxer au participe passé. Voir ACCORDS p. Normal3 taxer Soumettre un objet à un impôt, percevoir cet impôt : <i>taxer les objets de luxe</i>. — <i>Taxer quelqu'un de (quelque chose)</i>, l'en accuser. <i>Taxer un étourdi de négligence</i>. — Fam. Voler, obtenir par chantage ou terreur l'argent de quelqu'un. <i>Taxer quelqu'un d'une cigarette, d'un peu d'argent</i>, lui réclamer une cigarette, etc. □ ORTHOGR. Taxer : penser à taxe. □ CONJUG. Un seul radical au présent : je taxe, qui se retrouve à d'autres temps (il taxait, il taxa...). Autre radical pour le futur et le conditionnel : il taxera, il taxerait... À ces radicaux, on ajoute les terminaisons A p. A3. Verbe de type I p. A5. — Temps composés avec avoir : <i>il, elle a taxé</i> (voir AVOIR p. A8 et ACCORDS p. Normal3)
-ais, -ait, -aient se prononcent plutôt ouvert (comme dans <i>faire</i>) ; -er, ez, é plutôt fermé (comme dans <i>été</i>)	□ AUTRES FORMES : vous taxez (présent) ; je taxai (Passé simple) ; je, tu, taxais, il taxait, ils taxaient (imparfait)
tAksi	un taxi Automobile assurant le transport des personnes contre paiement.
tAkt	le tact Caractère d'une personne qui sait spontanément ce qu'il doit dire et faire dans les relations délicates entre personnes : <i>annoncer une nouvelle avec tact</i> .
tAktik	une tactique Façon d'exécuter un plan, manière d'obtenir ce qu'on veut : <i>ce n'est pas une bonne tactique ; changer de tactique</i>
tAʃ	une tache Marque colorée : taches de rousseur, de lumière. — Trace, marque sale : <i>des taches de vin</i>. — Faire tache d'huile : <i>se propager, se répandre</i>. — Dés-honneur. □ ORTHOGR. Tache : penser à tacher, tacheté, tachetée, détachant. une tâche Travail à exécuter. Payé à la tâche, selon ce qui est produit, créé. — Mission, rôle. □ ORTHOGR tâche : <i>penser à tâcher, tâcheron</i>.
tAʃœtE ou tAʃtE	tacheté, tachetée Qui présente de nombreuses petites marques colorées.

A allo
ā ange
b bol
k café
ʃ chou
d dune
œ eux
E été
f film
g gare